

Henri CARRON
Président du conseil syndical
Le Parc Cézanne
Bâtiment Arlequin – Parc Cézanne
57 avenue des écoles militaires
13100 Aix-en-Provence

Monsieur Fabien FINUCCI
ORANGE
Direction régionale Marseille
Les docks
Hôtel de direction
10, place de la Joliette
CS 70228
13567 Marseille cedex 2

Aix-en-Provence, le 11 février 2015

Objet : Raccordement réseau FTTH

Copie : M. PAOLI (Mairie)
M. KAPFERRER (CIQ)
M. BERIDOT (NEXITY)

Monsieur,

La résidence Le Parc Cézanne sise au n°57 de l'avenue des écoles militaires à Aix-en-Provence est constituée de 75 logements. L'assemblée générale des copropriétaires s'est à plusieurs reprises et depuis longtemps prononcée pour le raccordement de la résidence au réseau très haut débit. Une convention avec ORANGE a été signée par notre syndic (NEXITY) le 27/06/2013.

Par lettre du 6 mai 2014, ORANGE a signifié à notre syndic la dénonciation de cette convention pour des raisons « *opérationnelles* » et faute d'avoir pu tenir le délai contractuel de six mois pour procéder au raccordement. A ce jour, malgré l'engagement pris par ORANGE de nous « *faire part de toute solution technique envisageable* », nous n'avons aucun retour direct en provenance de l'opérateur.

Aujourd'hui, le quartier de La Torse est équipé du réseau « très haut débit » et le point de raccordement prévu pour notre résidence se situe dans l'armoire située à une vingtaine de mètres de l'entrée principale. Mais, alors que les résidences voisines (Hameaux et Val de la Torse) sont raccordées depuis le printemps 2014, le Parc Cézanne ne l'est toujours pas. C'est également le cas pour un certain nombre d'autres copropriétés et résidences privées sur notre secteur, notamment celles situées sur le coté gauche de la route Cézanne en direction du Tholonet.

Selon les informations que nous avons pu obtenir fortuitement, et confirmées par le biais de notre syndic, les raisons qui font que notre copropriété n'est toujours pas raccordée au point d'aboutement, seraient d'ordre technique, et liées au fait qu'une portion de la liaison qui reste à construire jusqu'aux parties privatives serait aérienne et portée par des poteaux ErDF.

Nous restons donc dans l'attente d'informations quant à la situation de notre dossier et ouverts à toute proposition. Le syndic et le conseil syndical sont disposés à faciliter les interventions de l'opérateur sur le périmètre de la résidence. Nous nous sommes engagés à rendre compte aux copropriétaires de notre action dans ce domaine, à l'occasion de la prochaine Assemblée Générale prévue le 11 mars 2015.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

Pour la copropriété Le Parc Cézanne,
Le président du conseil syndical,



Henri CARRON